



Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 300-2026

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester, le 7 avril 2026 :

Règlement numéro 300-2026 concernant l'occupation et l'entretien de bâtiments patrimoniaux

Le présent règlement prévoit des normes et des mesures relatives à l'entretien et à l'occupation des bâtiments sur le territoire de la Municipalité afin d'en empêcher le déperissement, de les protéger contre les intempéries et de préserver l'intégrité de leur structure.

Les normes qu'il contient visent également à assurer la préservation et la pérennité des bâtiments patrimoniaux et à ce que les bâtiments destinés à l'habitation soient, par la qualité de leur état et de leur environnement, favorables à la santé, à la sécurité et au confort de leurs occupants.

Ce règlement vise en outre à favoriser l'utilisation effective des bâtiments destinés à être occupés.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 61-A rue Principale, aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Bellechasse, soit le 15 avril 2026.

Signature

Donné à Saint-Nazaire-de-Dorchester, le 23 avril 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Carl Brochu", is written over a horizontal line.

Carl Brochu
Greffier-trésorier